

MAIRIE DE SUBLES
35 rue Saint Martin
14400 SUBLES

Mairie de SUBLES
Monsieur DUBOSQ Thierry
35 Rue Saint Martin

14400 SUBLES

Objet : Déclaration préalable irrecevable - LRAR
Numéro de dossier : DP 014 679 25 00008
Date de dépôt : 21/07/2025
Identité demandeur : Mairie de SUBLES Monsieur DUBOSQ Thierry

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier en référence dans le cadre ci-dessus a été enregistré sous le numéro **DP 014 679 25 00008**.

Nos services ne peuvent toutefois entreprendre l'instruction de cette demande car elle est **irrecevable** pour le motif suivant :

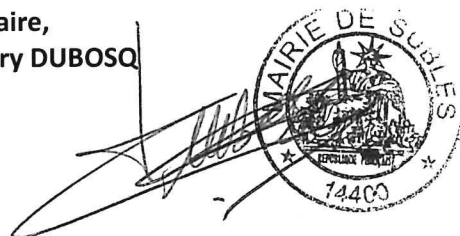
Le projet d'aménagement du cœur de bourg entraîne la création de plus de 50 unités de stationnement (68 places) réparties entre les deux aires de stationnement (35 et 7 places) et les places aménagées le long de la route départementale 572A (26 places), il doit faire l'objet du dépôt d'un Permis d'Aménager (Article R.421-19 j) du code de l'urbanisme).

En conséquence, vous trouverez en retour sous ce pli votre dossier.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Fait à SUBLES, le 12 août 2025.

Le Maire,
Thierry DUBOSQ



Information importante :

- Après échange avec le Pôle évaluation environnementale de la DREAL, votre projet globale proposant la création de plus de 50 emplacements de stationnement, il est soumis à examen au cas par cas. Par conséquent, Je vous laisse vous rapprocher de la DREAL (Pôle évaluation environnementale) pour prendre connaissance de la procédure à suivre.
- Le dépôts d'un permis d'aménager par une Personne morale (Maire au nom de la commune) nécessite un recours à un architecte.